

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

du 1^{er} mai au 31 juillet 2022

Elaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal



1- Objet de la concertation préalable du public

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal est élaboré par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté. Ce projet stratégique et opérationnel permettra de relever les enjeux de la transition écologique et énergétique du territoire, et de la lutte contre le changement climatique.

Le projet de PCAET Est Cantal fait l'objet d'une concertation préalable, en application des articles L121-15-1 à L121-21 et R121-19 à R121-24 du Code de l'Environnement, conduite à l'initiative du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dont le siège est situé 1, rue des Crozes, Village d'entreprises du Rozier Coren, 15100 SAINT-FLOUR.

2- Durée de la concertation préalable

La concertation préalable relative à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Est Cantal sera organisée du 1^{er} mai au 31 juillet 2022.

3- Modalités de la concertation préalable

Conformément aux modalités de concertation définies par délibérations du Comité Syndical du SYTEC n°2020-22 du 6 Mars 2020 et n°2021-63 du 10 décembre 2021, pendant la durée de la concertation préalable, le public pourra :

- Consulter le dossier de concertation dans les sept lieux de concertation, aux heures et jours habituels d'ouverture :
 - SYTEC, Service SCOT & Transition énergétique, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR
 - Saint-Flour Communauté, Village d'entreprises, 1 rue des Crozes, ZA du ROZIER-COREN, 15100 SAINT-FLOUR
 - Maison des Services, 6 rue de l'Aubrac, 15230 PIERREFORT
 - Maison des Services, 29 avenue Pierre Vialard, 15110 CHAUDES-AIGUES
 - Hautes Terres Communauté, Maison des Services, 4 rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
 - Hautes Terres Services et Découvertes, 1 place du Cézallier, 15160 ALLANCHE
 - Mairie de MASSIAC, 1 rue Albert Chalvet, 15500 MASSIAC

- Formuler ses observations et contributions dans le registre de concertation qui sera mis à disposition au Service SCOT & Transition énergétique du SYTEC, Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17bis Place d'Armes, 15100 SAINT-FLOUR
- Formuler ses observations et contributions par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente du SYTEC, 1 rue des Crozes, Village d'Entreprises, ZA du Rozier Coren - 15100 SAINT-FLOUR
- Formuler ses observations et contributions par courrier électronique à l'adresse pcaet@sytec15.fr
- Participer aux ateliers de concertation prévus aux dates et lieux suivants :
 - Mercredi 4 mai 2022 à 18h30, au centre administratif, rue Albert Chalvet, 15500 MASSIAC
 - Jeudi 5 mai 2022 à 18h30, à la salle récréative Peyre (derrière le collège), 15230 PIERREFORT
 - Lundi 9 mai 2022 à 18h30, à la salle polyvalente, 2 route d'Aubijou, 15190 MARCENAT
 - Mardi 10 Mai 2022 à 18h30, à la salle polyvalente, 3 place de la Mairie, 15100 ANGLARDS DE SAINT-FLOUR

4- Adresse du site internet sur lequel est publié le dossier soumis à concertation préalable

Le dossier de concertation, ainsi que les informations sur l'avancement du projet, seront disponibles à partir du 1^{er} mai 2022 et pendant la durée de la concertation sur le site internet du SYTEC www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/.

Le bilan de la concertation et les mesures que le SYTEC juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation seront établis et publiés par le SYTEC dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, sur le site www.sytec15.fr/plan-climat-air-energie-territorial/.

A Saint-Flour, le 6 avril 2022,



Céline CHARRIAUD
Présidente du SYTEC